

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et les signatures suivent.

Délibération N° 9-2026

Objet : Délégation de compétences du Conseil Municipal en faveur du maire

Madame le Maire expose à l'assemblée, que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal, la possibilité de déléguer au maire certaines compétences, notamment :

- De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité des membres présents, de confier à Mme le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, c'est le Conseil Municipal qui retrouve toutes ses compétences.

Les décisions ainsi prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets, que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions de Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation et que le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 10-2026

Objet : Création de la commission communale des impôts directs (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : Mme CHAMIGNON Chantal, Mme AUCLAIR Ghislaine, Mme CHAMARANDE Florence, M. MAREAU Rudyard, M. GAGNE Bruno, M. DELAUME Lucien, M. GESELLE Francis, M. CHARBY Louis, M. CREUZIEUX Fabrice, M. MAZETTI Bertrand, M. BOUREUX François, M. METENIER Ludovic,

Les commissaires suppléants : Mme LEBRUN Priscilla, Mme DESFORGES Catherine, Mme BRENAS Yolande, Mme BOUDET Christine, Mme BERGONZI Marie-Line, M. SABATIER Roger, M. REGNER Pierre-Alexandre, M. BOUDET Michel, M. FAUCONNIER Jean-François, M. MALOCHET Patrick, M. LEGRAND Gérald, M. DELORME Cyril.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 11-2026

Objet : Création de la commission de contrôle des listes électorales

Mme le Maire expose à l'assemblée que la commission de contrôle des listes électorales est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Sa composition est encadrée par la loi afin de garantir la neutralité et l'impartialité du processus électoral. Sa composition diffère en fonction du nombre d'habitants de la commune.

La composition de la commission de contrôle est composée de la manière suivante pour les communes de moins de 1000 habitants :

- Un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

M. CHAPELIER Yves, conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, se porte volontaire pour être membre de la commission de contrôle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE M. CHAPELIER Yves, membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 12-2026

Objet : Création des commissions communales

Le Conseil Municipal crée les commissions communales suivantes, fixe le nombre de conseillers qui y siégeront et les désigne étant entendu que **le Maire est Président de droit** des commissions communales :

La Commission des Finances : 4

M. DESURIER Claude, M. BOUDET Régis, Mme BERTHON Claire, Mme REGNER Sandrine.

La Commission de la Voirie, environnement et entretien : 5

M. DESURIER Claude, M. METENIER Jean-Pierre, M. ORTIZ Frédéric, M. SANVOISIN Nicolas, Mme BORDAT Nathalie.

La Commission des travaux et de l'urbanisme : 5

M. BOUDET Régis, Mme BERTHON Claire, M. CHAPELIER Yves, Mme PUYCHEVRIER Karine, Mme REGNER Sandrine.

La Commission des affaires sociales et scolaires : 4

M. BOUDET Régis, M. CHAPELIER Yves, Mme PUYCHEVRIER Karine, Mme BERTHON Claire.

La Commission de la communication, de la vie associative et de la salle polyvalente : 5

Mme PUYCHEVRIER Karine, M. DESURIER Claude, M. BOUDET Régis, Mme BERTHON Claire, Mme REGNER Sandrine.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 13-2026

Objet : Election du délégué titulaire et du délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03).

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n° 1 1 81/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral.

Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Moulins.

Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siègeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03.

Pour l'arrondissement de Moulins, ce sont onze représentants qui seront désignés par le collège.

Il propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Moulins,

Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE 03,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité des membres présents, les délégués, titulaire et suppléant, suivants pour siéger au collège électoral organisé par le SDE 03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du Comité Syndical :

Délégué titulaire : M. BOUDET Régis,

Délégué suppléant : Mme REGNER Sandrine.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 14-2026

Objet : Election des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal à Vocations et Objectifs Multiples eau et assainissement Nord Allier (SIVOM NORD ALLIER)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocations et Objectifs Multiples eau et assainissement Nord Allier (SIVOM NORD ALLIER).

Mme le Maire propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour représenter la commune au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité des membres présents, les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants suivants :

**Délégués titulaires : M. BOUDET Régis,
M. DESURIER Claude,**

**Délégué suppléant : M. METENIER Jean-Pierre,
M. CHAPELIER Yves.**

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 15-2026

Objet : Election des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants au Syndicat Mixte de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault.

Mme le Maire propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité des membres présents, les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants suivants :

**Délégués titulaires : M. DESURIER Claude,
Mme PICANDET Nicole,**

**Délégué suppléant : Mme BORDAT Nathalie,
M. CHAPELIER Yves.**

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 16-2026

Objet : Election des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Equipement Sportif et de Transport scolaire

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Equipement Sportif et de Transport scolaire de Cosne d'Allier.

Mme le Maire propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité des membres présents, les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants suivants :

**Délégués titulaires : Mme PUYCHEVRIER Karine,
M. BOUDET Régis,**

**Délégué suppléant : Mme PICANDET Nicole,
M. SANVOISIN Nicolas.**

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 17-2026

Objet : Election des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Cérilly.

Mme le Maire propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical (proposition adressée à la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité des membres présents, les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants suivants :

**Délégués titulaires : M. METENIER Jean-Pierre,
Mme BORDAT Nathalie,**

**Délégué suppléant : M. CHAPELIER Yves,
M. BOUDET Régis.**

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 18-2026

Objet : Election des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, que le SIRP regroupe l'école de la commune de Louroux-Bourbonnais et l'école de Vieure. Son siège social se trouve à Louroux-Bourbonnais. Une contribution financière est demandée aux communes, chaque trimestre pour le fonctionnement du SIRP.

Mme le Maire propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité des membres présents, les trois délégués titulaires et les trois délégués suppléants suivants :

Délégués titulaires : Mme PICANDET Nicole,

**Mme PUYCHEVRIER Karine,
Mme REGNER Sandrine,**

**Délégué suppléant : Mme BERTHON Claire,
Mme BORDAT Nathalie
M. SANVOISIN Nicolas.**

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 19-2026

Objet : Election d'un délégué à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il est nécessaire de désigner un représentant à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité des membres présents, **un délégué titulaire** : Mme BERTHON Claire.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Objet : Election d'un délégué élu et d'un délégué agent au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Mme le Maire propose ainsi de procéder à l'élection d'un délégué élu et d'un délégué agent au Comité National Sociale (CNAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité des membres présents, le délégué élu et le délégué agent :

Délégué élu : Mme REGNER Sandrine,

Délégué agent : Mme DOVILLAIRE Céline.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 21-2026

Objet : Désignation des correspondants à divers organismes et associations

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il faut désigner des représentants et délégués dans divers organismes et associations :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité des membres présents,

Un correspondant Ambroisie : M. BOUDET Régis,

Un correspondant Sécurité routière : M. ORTIZ Frédéric,

Un correspondant Incendie et secours : Mme REGNER Sandrine,

Un correspondant Défense : M. BOUDET Régis.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 22-2026

Objet : Demande de servitude de passage

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, que la parcelle D 536 est en cours de vente et que la commune de Vieure demande une servitude de passage (voir plan ci-joint en annexe avec la servitude de passage surlignée en vert) aux nouveaux propriétaires de cette parcelle pour l'entretien des bâtiments communaux.

Les propriétaires ont donné leur accord pour concéder à la commune de Vieure une servitude de passage sur la parcelle D 536.

Cette servitude réelle et perpétuelle, consentie à titre gratuit sera établie par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité des membres présents, la demande de servitude de passage à titre gratuit,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande de servitude de passage.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 23-2026

Objet : Reconduction de l'organisation des rythmes scolaires pour la période 2026-2027

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée, du courrier de Mme l'Inspectrice d'Académie de l'Allier, pour la campagne 2, année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote à l'unanimité des membres présents, pour le maintien des rythmes scolaires actuels soit l'école sur quatre jours pour la période 2026-2027.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à dossier.

Pour	11
Contre	0
Abstention	0